

Métiers de l'animation sportive et socio-culturelle*



FACILITER L'ACCES DE JEUNES AUX FORMATIONS QUALIFIANTES

La formation vise à faciliter l'accès des personnes à l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation, sur l'ex-territoire Champ-ardennais. Cette action est menée en partenariat avec la Région Grand Est, Pôle Emploi et la Ligue de l'enseignement de la Marne.

Elle s'adresse aux personnes qui souhaitent se préparer à une entrée dans un cursus de formation professionnelle qui prépare aux BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

- Spécialité Educateur Sportif - mention activités physiques pour tous,
- Spécialité Animateur - mention loisirs tous publics
- mention animation sociale

Ses objectifs sont :

D'accompagner sur la période proposée, des personnes pour qu'elles s'élèvent au maximum de leurs potentialités.

Selon leurs motivations, compétences et capacités de travail exprimées au long de la période proposée, les candidat(e)s pourront, en effet, accéder à des formes d'insertion professionnelle et à divers niveaux de qualification :

- Au minimum, la validation de l'attestation de Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC1) et la partie théorique et pratique du BAFA
- Pour d'autres, enclenchement d'un CQP ALS et insertion par la suite. Pour les plus "méritants" l'entrée dans une formation BP JEPS.
- Avec... comme hypothèse plancher une réorientation, en lien avec les missions locales, des moins "aptes" sur un autre projet.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Avoir une pratique sportive, artistique, culturelle ou éducative régulière,
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation socio-culturelle,
- Avoir obtenu, dès l'inscription, l'accord de principe d'une structure d'accueil pour être mis en situation professionnelle ; obligatoirement un accueil collectif de mineurs.

LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

• La Région Grand Est • Pôle emploi • La Ligue de l'enseignement • Les "Centres sociaux- M.Q." (Reims, Châlons...) • Sillery...

☛ **CETTE FORMATION NE SERA POSSIBLE QU'AVEC L'IMPLICATION ACTIVE DES PARTENAIRES DU CREPS, TOUT PARTICULIÈREMENT LES TUTEURS**

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le dossier administratif qui permettra l'entrée effective du stagiaire et l'organisation matérielle de son parcours devra impérativement être déposé au CREPS **au plus tard le 14 décembre 2018.** (session 1) ou le 17 mai 2019 pour la session 2 (voir calendriers en page suivante).
- Ce dossier comportera également un document de motivation de 2 pages avec un descriptif des expériences bénévoles dans le domaine du Sport et de l'Animation et les perspectives de formation professionnelle.

* "RAN PRO dans les métiers de l'animation et du Sport"



CREPS de REIMS – BP 107 – 51054 REIMS CEDEX
Secrétariat des formations : 03.26.86.70.12/13
www.creps-reims.fr



Fiche 7

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- › Test 1 – Activités physiques : parcours d'habileté motrice et test de « Luc Léger »
- › Test 2 – Expression écrite à partir d'un document
- › Test 3 – Entretien de motivation (20 minutes)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- › Permettre à chaque stagiaire de confirmer son projet professionnel,
- › Redonner aux stagiaires des possibilités et des volontés d'agir sur eux et leur environnement, par la détermination d'un projet de vie et d'un projet de formation,
- › Permettre à chacun de travailler sur l'acquisition de compétences transversales aux métiers de l'animation sportive et socioculturelle,
- › Valider l'attestation de Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC 1),
- › Valider la partie théorique et le stage pratique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

MODALITES ET METHODES PEDAGOGIQUES

- › Les approches pédagogiques utilisées seront essentiellement actives et participatives afin de faciliter au mieux les apprentissages.
- › L'organisation pédagogique sera fondée sur une alternance équilibrée entre des temps de formation théorique, des ateliers en petits groupes, et des mises en situations pratiques.
- › En outre les stagiaires bénéficieront d'une qualification complémentaire :
 - la formation aux Premiers Secours Civiques niveau 1 (PSC 1), nécessaire pour répondre aux pré-requis d'entrée en BPJEPS
- › Chaque stagiaire bénéficiera d'un accompagnement individualisé, assuré par les responsables pédagogiques de la formation, en lien avec un tuteur.

CALENDRIERS DE LA FORMATION

Alternance entre le centre de formation et la structure d'accueil du stagiaire avec l'accompagnement du tuteur et des responsables de formation.

SESSION 1 :

Dépôt dossier inscription avant le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
Le 14 décembre 2018	Les 21 et 22 janvier 2019	Les 14 et 15 février 2019	Le 11 mars 2019	Le 14 juin 2019	12	294 H	161 H	455 H

SESSION 2 :

Dépôt dossier inscription avant le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
Le 17 mai 2019	Les 17 et 18 juin 2019	Les 3 et 4 septembre 2019	Le 16 septembre 2019	Le 17 décembre 2019	12	294 H	161 H	455 H



CREPS de REIMS – BP 107 – 51054 REIMS CEDEX
Secrétariat des formations : 03.26.86.70.12/13
www.creps-reims.fr



Fiche 7



RENSEIGNEMENTS

Réunions d'information au CREPS de Reims, de 17h30 à 19h00 :

**les mardi 26 mars, jeudi 4 avril, jeudi 25 avril,
mardi 30 avril et jeudi 9 mai 2019.**

- Inscrivez-vous en adressant un message à mbeteil_pro@yahoo.fr
et cr051.formation@creps-reims.sports.gouv.fr

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 30 € (hormis pour les demandeurs d'emploi financés par la Région Grand Est)

Frais pédagogiques :	<i>Dans le cas de la Session 1</i> 2 136.40 €	<i>Dans le cas de la Session 2</i> 2 136.40 €
-----------------------------	---	---

Le financement intégral de cette formation est possible sous conditions. Pour ce faire, contactez le pôle emploi dont vous dépendez ou la Mission locale de votre lieu de résidence.

Possibilité d'hébergement (**sous réserve de disponibilité**) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☞ **voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.**

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Référents pédagogiques : **Didier ROUILLON et Marc BÉTEILLE**

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.crepsreimsformation.fr>

Le dossier d'inscription sera à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS**

Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil)

<i>Pour la session n°1</i>	le 14 décembre 2018
<i>Pour la session n°2</i>	le 17 mai 2019

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations au 03.26.86.70.12/13.



CREPS de REIMS – BP 107 – 51054 REIMS CEDEX
Secrétariat des formations : 03.26.86.70.12/13
www.creps-reims.fr



Fiche 7

